

Commune de BETTING

Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 10

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 31 AOUT 2018

Absents excusés : Chaboussie Périna, Coletti Dominique, Guthmuller Joëlle, Iciek Viviane et Jochum Fabien

Date d'envoi de la convocation : 27 août 2018

Adoption du procès verbal de la séance du 25 mai 2018, par les conseillers présents à cette réunion.

INFORMATIONS et COMMUNICATIONS

SITUATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS A POLE EMPLOI

Au 15.06.2018

Le nombre de demandeurs d'emploi est de 70 dont 47 hommes et 23 femmes.

Le nombre de personnes indemnisables est de 45 (≈ 64 %).

Au 15.07.2018

Le nombre de demandeurs d'emploi est de 71 dont 52 hommes et 19 femmes.

Le nombre de personnes indemnisables est de 45 (≈ 63 %).

Au 15.08.2018

Le nombre de demandeurs d'emploi est de 69 dont 50 hommes et 19 femmes.

Le nombre de personnes indemnisables est de 45 (≈ 65 %).

Les résidents du Foyer Horizon sont inclus dans ces chiffres.

SITUATION DE LA TRESORERIE

La situation de la trésorerie présentait au 1^{er} juin 2018, un solde créditeur de 1 011 767,18 €.

La situation de la trésorerie présentait au 1^{er} juillet 2018, un solde créditeur de 1 020 493,15 €.

La situation de la trésorerie présentait au 1^{er} août 2018, un solde créditeur de 938 449,21 €.

POINT 1 : FIXATION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 02 mars 1982 modifiée, qui dispose que les « collectivités territoriales peuvent verser des indemnités supplémentaires aux agents des services déconcentrés de l'Etat, au titre des prestations fournies personnellement par ces agents, en dehors de l'exercice de leurs fonctions ».

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales aux agents des services déconcentrés de l'Etat.

Vu l'arrêté du 16 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables des services déconcentrés du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes.

L'assiette de l'indemnité est calculée en fonction de la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement des trois dernières années de la commune. A ce montant est appliqué un taux variant de 0 à 100 % fixé par le conseil municipal.

Cette indemnité est acquise au comptable pour toute la durée du mandat du conseil municipal, elle peut toutefois être modifiée ou supprimée durant cette période.

A l'occasion de tout changement de receveur municipal, une nouvelle délibération doit être prise.

Monsieur Donnay ayant cessé ses fonctions, il a été remplacé le 1^{er} juillet 2018 par Mme Dorckel-Altmeier.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de verser l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an à Mme Dorckel-Altmeier, receveur municipal.

POINT 2 : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE n°2

Par délibération du 29 septembre 2017, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer une convention de mutualisation des équipements sportifs utilisés par l'Alliance Sportive Seingbouse Betting Henriville qui sont situés à Henriville. Cette convention prévoit une contribution financière pour Betting de 25 % des dépenses de fonctionnement et d'investissement de ces infrastructures.

La commune de Henriville a acquis une tondeuse pour l'entretien du terrain de sport pour laquelle la commune de Betting doit verser une subvention d'équipement de 1 663,76 € qui correspond à :

coût de la tondeuse : $6\,250,00 \text{ € HT} \times 25 \% = 1\,562,50 \text{ €}$

5 % de TVA non récupérée : $1\,250 \text{ €} \times (5/20) \times 25 \% = 78,12 \text{ €}$

montant de l'assurance : $92,58 \text{ €} \times 25 \% = 23,14 \text{ €}$

Cette participation n'ayant pas été inscrite au budget primitif 2018, il est nécessaire de transférer la somme de 2 000 € du compte 2315 « Immobilisations corporelles en cours - voiries et réseaux » au compte 2041411 « Subventions d'équipement versées aux communes ».

Le conseil municipal à l'unanimité approuve ce transfert de crédits du compte 2315 au compte 2041411 pour un montant de 2 000 €.

POINT 3 : AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES

L'amortissement pour dépréciation est la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause.

Les amortissements des immobilisations sont obligatoires pour les communes dont la population est supérieure ou égale à 3 500 habitants et facultatifs pour les autres communes. Par exception, les subventions d'équipement versées doivent faire l'objet d'un amortissement dans toutes les communes.

Comptablement, l'amortissement consiste à inscrire en dépenses de fonctionnement la dotation annuelle au compte 6811 « Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles », la même somme apparaît en recettes d'investissement au compte 2804111 « Amortissement des subventions d'équipement versées ».

C'est une opération d'ordre budgétaire qui ne donne pas lieu à décaissement.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide que la subvention d'équipement de 1 663,76 € versée à la commune de Henriville sera amortie selon les modalités suivantes :

- la méthode linéaire, ainsi la dépréciation est constante sur toute la durée d'amortissement,
- une durée d'amortissement fixée à 2 ans et donc un taux de 50 %,
- l'annuité d'amortissement sera de 831,88 € en 2019 et en 2020.

POINT 4 : CONVENTION AVEC LE TRAITEUR « LES MARMITES DE CATHY » POUR LA FOURNITURE DES REPAS DE LA CANTINE SCOLAIRE

Cette convention porte sur la préparation et la fourniture des repas pour la cantine scolaire par le traiteur « Les Marmites de Cathy » de Schoeneck.

Les jours de livraison sont le lundi, mardi, jeudi et vendredi à l'accueil périscolaire de Béning Les St.Avoid. Le prix du repas est fixé à 4,30 € HT - 4,54 € TTC (une entrée, un plat, un dessert, un pain).

Elle est conclue pour l'année scolaire 2018/2019.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte les dispositions de cette convention et autorise le Maire à signer le document.

POINT 5 : PARTICIPATION DES ENTREPRISES AU FINANCEMENT DU BULLETIN MUNICIPAL

Le Maire propose au conseil municipal d'approuver la contribution financière des entreprises à la publication du bulletin municipal. En contrepartie de l'insertion d'une publicité dans le bulletin municipal deux fois par an, ces entreprises versent une participation fixée selon les tarifs annuels suivants : 1/4 page : 55 €, 1/3 page : 100 €, 1/2 page : 140 €, 1 page : 245 €, couverture : 460 €.

Les entreprises qui participent au financement du bulletin municipal sont : Hypermarché Leclerc (460 €) - Ghia (140 €) - Aux Halles du Parc Pinzler (140 €) - CMPM (100 €) - Aug Distribution (100 €) - Tilly (55 €), Vermeil Services (55 €) et SB Conception (55 €).

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve la participation financière de ces entreprises.

POINT 6 : ADOPTION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2019-2024 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FREYMING MERLEBACH

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2019-2024 a été adopté par le conseil communautaire le 12 juillet 2018 et doit être soumis à présent pour avis aux conseils municipaux.

L'objectif central du PLH est d'infléchir la baisse démographique, due à un solde migratoire négatif et de fixer la population locale. Il s'agit donc d'améliorer les conditions d'habitat des ménages à travers l'adaptation et la diversification de l'offre. Par ailleurs il s'agira aussi de restaurer l'attractivité des villes centres et des pôles urbains, à travers une requalification du parc de logements existants.

Le conseil municipal à l'unanimité, émet un avis favorable au Programme Local de l'Habitat 2019-2024.

POINT 7 : TRAVAUX COMMUNAUX

Panneaux de signalisation

Fourniture de panneaux de signalisation supplémentaires et d'un potelet respectivement pour 166,08 € TTC, 285,24 € TTC et 235,20 € TTC par la société Moselle Signalisation de Folschviller, installés chemin de Béning et rue de la Croix.

Fourniture d'un potelet par la société Moselle Signalisation de Folschviller, installé route Nationale au niveau de la station Esso d'un coût de 387,60 € TTC.

Ecole-Périscolaire

Mise en accessibilité des sanitaires par l'Entreprise Friderich de L'Hôpital pour un coût de 5 996,15 € TTC.

Fourniture et pose d'une porte dans les sanitaires par l'entreprise Glad de Freyhouse pour un coût de 1 060,80 € TTC.

Création d'une place de stationnement pour handicapés par l'entreprise Stagno de Seingbouse pour un montant de 2 538,96 € TTC.

Acquisition d'un ordinateur et d'une imprimante pour la gestion du périscolaire d'un montant de 399,00 € TTC, pris en charge à part égale par les communes de Betting et de Béning Les St.Avoid.

Ecole et centre socioculturel

Fabrication d'une rampe et modification de deux garde-corps à l'école d'un montant de 545,00 € TTC et modification de deux garde-corps au centre socioculturel d'un montant de 230,00 € TTC, par l'entreprise Jourde Fabrication Métallique de Freyming Merlebach.

Centre socioculturel

Acquisition et installation d'un lave-vaisselle dans la cuisine de la grande salle pour un montant de 1 942,80 € TTC par l'entreprise Schultz Equipements de Sarreguemines.

Salle de sport

Remplacement de la cuisinière gaz et du réfrigérateur pour coût total de 518,00 €, suite au début d'incendie dans le local cuisine de la salle de sport survenu le 06.10.2017, qui a endommagé les équipements en place.

POINT 8 : SUBVENTION A L'ALLIANCE SPORTIVE SEINGBOUSE BETTING HENRIVILLE

L'Alliance Sportive Seingbouse Betting Henriville sollicite une subvention de 1 000 € pour la saison 2018/2019 pour faire face aux frais générés par le développement de son activité.

Pour rappel, cette association bénéficie d'une subvention annuelle de 200 € et a déjà perçu une subvention de 500 € en 2012, de 1 000 € en 2013 et 2016 et de 2 000 € en 2017.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte de verser une aide financière de 1 000 € à l'Alliance Sportive Seingbouse Betting Henriville.

POINT 9 : DIVERS

Rapport d'activités de la Communauté de Communes de Freyming Merlebach – exercice 2017

Le Maire a remis aux conseillers présents le rapport d'activités de l'année 2017 de la Communauté de Communes de Freyming Merlebach. Après une présentation des conseillers communautaires et de l'organigramme des services, les principaux points abordés dans ce rapport sont : les finances, l'économie, le droit des sols, les travaux, l'assainissement, l'environnement, la culture et le tourisme.

Centre socioculturel

Suite à de fréquentes réclamations relatives aux nuisances sonores engendrées par les locations des salles, les conseillers municipaux proposent de modifier les horaires d'occupation du centre socioculturel. Ainsi, un arrêté municipal sera pris par le Maire indiquant que les occupants devront avoir quitté les lieux (salle + parkings) à 1 heure du matin pour la petite salle et à 22 heures pour la grande salle.

Opération "Brioche de l'Amitié"

L'opération "Brioche de l'Amitié" se déroulera les 05 et 06 octobre 2018. Durant ces deux jours, les membres du conseil municipal passeront dans les rues de la commune pour proposer une brioche en échange d'un don. Les fonds récoltés serviront comme les années précédentes, à l'aménagement de nouveaux locaux pour les ESAT de Saint Avold et Altviller.

Pour extrait conforme

Le Maire,

R. Rausch

BLAISE A.

BRUN D.

FICK M.

FLAUSS L.

HAMAN J.

HELLE P.

LINET F.

PERIC M.

SCHOULLER D.